

DOC. PARLEMENTAIRE No 35b

à celui qui est suivi en Angleterre, je présume qu'il ne désire pas un changement aussi radical. Il propose que l'on organise une division de cavalerie, 5 divisions de différentes armes, 2 corps de troupes de campagne et 2 garnisons. La division de cavalerie ne serait organisée qu'en temps de guerre; et la composition du corps de troupes de campagne et des garnisons est indiquée séparément. Il forme deux des 5 divisions avec les troupes actuelles de la région occidentale d'Ontario, une avec les troupes de la région orientale d'Ontario, une avec les troupes de la province de Québec et enfin une avec les troupes des provinces maritimes.

15. Je ne trouve rien à redire à cela, mais j. préférerais qu'il fût formé 6 divisions au lieu de 5, car autrement le district militaire n° 7 de Québec disparaîtrait et serait englobé dans la 5^e division. Or il me semble qu'il ne serait pas juste de faire disparaître un des districts militaires les plus anciens et les plus grands.

16. La question la plus importante est celle de l'état-major. Le tableau ci-dessous fait voir la composition de l'état-major d'une circonscription anglaise typique et la composition de l'état-major d'une circonscription canadienne:—

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
1 commandant en chef.	1 commandant.
1 secrétaire militaire adjoint.	
1 aide-de-camp.	
2 officiers d'état-major général.	} 1 chef d'état-major.
1 officier général préposé à l'administration.	
1 adjudant.	
1 quartier-maître.	1 sous-adjudant général adjoint.
1 ingénieur en chef.	1 ingénieur.
1 ingénieur d'état-major.	
1 sous-directeur du service d'approvisionnement et de transport.	1 officier supérieur de l'intendance.
1 officier de santé en chef.	1 officier de santé en chef.
1 officier d'état-major pour aider l'officier de santé en chef dans l'exercice de ses fonctions.	
1 officier vétérinaire en chef.	1 officier vétérinaire en chef.
1 sous-directeur d'artillerie.	1 officier supérieur d'artillerie.
1 payeur.	1 payeur.
1 sous-directeur adjoint des remotes.	
1 officier des casernes.	

17. Le tableau ci-dessous indique la composition de l'état-major d'une division territoriale anglaise et la composition de l'état-major d'un district militaire canadien:

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
1 commandant.	1 commandant.
1 officier d'état-major général.	} 1 adjudant.
1 sous-adjudant adjoint et quartier-maître général.	
1 officier de santé administratif.	} 1 officier de santé en chef.
1 officier sanitaire.	
1 commandant d'artillerie.	
1 capitaine d'état-major (artillerie).	
1 commandant du génie.	

18. Vous remarquerez que l'état-major d'une circonscription canadienne, bien que son personnel soit beaucoup moins nombreux, est constitué sur le même principe que celui d'une circonscription anglaise et que le travail administratif est réparti de la même manière. Il n'y aurait donc qu'à augmenter le personnel.

19. Il en est de même pour l'état-major d'un district canadien comparé à celui d'une division anglaise; seulement en Angleterre il y a de plus un commandant de l'artillerie et un commandant du génie.